

### III - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - ACTIONS ET MOYENS

#### III.3 - BUDGET PRINCIPAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

##### DELIBERATION N° 22-10-387

Le vendredi 21 octobre 2022 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 10 octobre 2022, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE  
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	Philippe GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Delphine EYCHENNE	OUI			
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	Henri SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	NON		OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	Alain BELLOC		10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
<b>Totaux</b>					111	0	0

<b>Membres en exercice</b>	16	<b>Suffrages exprimés</b>	111
Membres présents	6	Vote pour	111
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	56
<b>Nombre de votants</b>	11		
Appréciation du quorum	9		

**DELIBERATION N° 22-10-387**

-----

Le chapitre 012 « Charges de personnel » nécessite à l'exécution, prévue d'ici la fin de l'exercice, une ouverture de crédits globale sur le chapitre de l'ordre de 18.000,00 € soit une augmentation de 1,46% de la masse salariale (rappel : a été inscrite, au budget 2022, chapitre 012, la somme de 1.230.000,00 €), et ce pour tenir compte :

- de l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique (+3,50% au 1<sup>er</sup> juillet 2022) ;
- de la monétisation partielle du Compte-Epargne-Temps (CET) de deux agents ;
- de la prise en charge du remboursement des dépenses engagées par le personnel en télétravail pour les mois de novembre et décembre 2022 pour un montant total de l'ordre de 770,00 € ;
- du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) à deux agents.

Par ailleurs d'autres dépenses prévues ne seront pas réalisées et notamment sur le programme « Migrateurs 2022 » à hauteur de 4.500,00 €.

Pour permettre l'ouverture de crédits nécessaire et de prendre en compte les modifications de programme énoncées précédemment, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires du budget primitif 2022 de la manière suivante :

Section	Sens	Chap	Article	Libellé	Service	Montant	Réel/Ordre
F	D	012	64111	Rémunération principale	Non affecté	11 072	R
F	D	012	64118	Autres indemnités	Non affecté	6 928	R
F	D	011	6237	Publications	314-Migrateurs 2022	-3 000	R
F	D	011	6257	Réceptions	314-Migrateurs 2022	-1 500	R
F	R	011	7478	Autres organismes	314-Migrateurs 2022	-2 250	R
F	D	011	6156	Maintenance	Non affecté	-6 250	R
F	D	011	6226	Honoraires	Non affecté	-3 000	R
F	D	011	6231	Annonces et insertions	Non affecté	-3 500	R
F	D	011	6237	Publications	Non affecté	-3 000	R

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**MODIFIE** le budget principal du SMEAG de l'exercice 2022 tel que proposé.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 21 octobre 2022  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jean-Michel FABRE